



Section DRAC Occitanie

Toulouse, le 17 février 2017

Monsieur Pascal MAILHOS
Préfet de la région Occitanie
Hôtel de la Préfecture
Place Saint-Etienne
31000 TOULOUSE

Monsieur le Préfet,

Un an après la fusion des régions, les dysfonctionnements sont toujours là et les agents sont exaspérés.

Les 23 et 27 janvier, les agents des sites de Toulouse et de Montpellier ainsi que des UDAP de l'« Exemple » DRAC Occitanie, se sont réunis en assemblée générale et ont longuement échangé sur le fonctionnement des services et leurs conditions de travail, un an après la fusion des régions.

La quasi-totalité des collègues s'est déclarée insatisfaite de l'évolution de ces conditions de travail et tire un bilan négatif de cette année passée, marquée par des dysfonctionnements des services et la détérioration du service rendu aux usagers.

Les agents de la DRAC rejettent les conséquences de cette réforme territoriale sur leurs missions. Ils regrettent que la mise en place de cette réforme ait été menée dans la précipitation. Ils constatent que le nouveau territoire régional est trop vaste au regard des effectifs (trop peu nombreux pour exercer les missions d'expertise) ce qui engendre un accroissement des risques routiers et psychosociaux ainsi qu'un surcroît de travail considérable..

Les agents dénoncent :

Une organisation inopérante

- Opacité de la nouvelle organisation ; empiement hiérarchique qui alourdit les échanges avec la direction, ralentit les prises de décisions et les procédures et qui complique les relations avec les partenaires extérieurs ; déplacements trop nombreux, réunions inutiles ; inflation des demandes de notes pour des dossiers qui relèvent de la gestion quotidienne ; manque d'agents sur des fonctions support ce qui a pour conséquence une dégradation du Service Public, une perte d'efficacité et de réactivité et un gaspillage d'argent public.

Un défaut de circulation de l'information essentielle à l'exercice de leurs missions et de leurs conditions de travail

- Manque de transparence et de concertation sur les décisions prises (exemple récent du transfert de l'UDAP de l'Aveyron) ; nouvelles chaînes opératoires non explicitées ; imperméabilité entre la direction et les services ; absence de consultation sur les décisions liées aux changements des conditions de travail (déménagements notamment). La lettre « *Infos Drac Occitanie* » ne répond pas à ces besoins d'informations.

Hôtel Saint-Jean, 32 rue de la Dalbade, B.P. 811, 31080 TOULOUSE CEDEX 6
Hôtel de Grave, 5 rue Salle l'Evêque, CS 49020, 34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Une absence de transparence sur la gestion des effectifs

- Aucune concertation sur les départs, remplacements et créations de postes ; opacité sur les critères d'attribution des primes ; absence de dialogue social ; absence de fiche de postes pour de trop nombreux agents.

Une dégradation des conditions de travail

- Pression accrue liée à la mauvaise organisation ; charge de travail plus importante sur les fonctions support ; fatigue et stress liés à la mise en place trop rapide de nouvelles chaînes opératoires ; sentiment de mépris de la part de la direction ; non respect de l'expertise des services métiers ; dévalorisation, démotivation ; crainte de voir disparaître le site de Toulouse ou de Montpellier ; tout ce qui dénote une situation de souffrance au travail.

Ce constat, encore plus criant, est également fait par les agents des UDAP, sites plus éloignés des décisions et privés des informations utiles au travail et au fonctionnement des petites unités.

Les agents réclament :

Une organisation opérante

- La mise en place de méthodes de management efficaces,
- la clarification et la simplification des chaînes opératoires,
- le respect de l'expertise des services « métiers »,
- le recrutement d'agents sur les fonctions support.

Une circulation de l'information

- Des outils d'information, de concertation et de communication entre la direction et les agents des services

Une concertation sur la gestion prévisionnelle des effectifs

- Le rétablissement d'un vrai dialogue social,
- la transparence sur les recrutements,
- la prise en compte des compétences « métiers »,
- l'harmonisation de la prime de 400 € pour tous les agents de la DRAC.

Une amélioration des conditions de travail

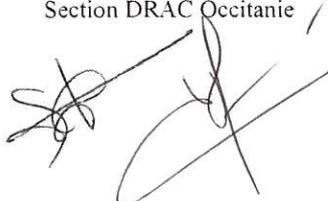
- La prise en considération de la souffrance au travail, notamment le sentiment de mépris éprouvé
- l'arrêt des situations intimidantes.

La situation de la DRAC « Exemplaire » est très préoccupante.

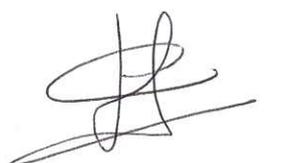
Face à ce contexte d'urgence, nous sollicitons un rendez-vous dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à notre considération distinguée.

CGT
Section DRAC Occitanie



Sud-Culture Solidaires



SNAC-FSU



Courrier à : Madame la Ministre de la Culture

Copies à : au Directeur régional de la DRAC Occitanie, aux IGAC, aux organisations syndicales du MCC, à l'Inspecteur ISST, à tous les agents du MCC.